

## « LA DAHU RACE » Le dimanche 02 mars 2025

### REGLEMENT

#### **PARCOURS :**

---

Course à obstacles (sous réserve des conditions d'enneigement), sur les pistes damées du domaine nordique d'Aillons-Margéraz 1400 :

- 1 parcours famille de 3 km en une boucle (en équipe de 2 min) – environ 10 obstacles avec au minimum une personne majeure obligatoire,
- 1 parcours adulte de 6 km (en équipe de 2 min) – environ 25 obstacles.

En cas d'incident ou de conditions météo défavorables, l'organisateur se réserve le droit de neutraliser un ou plusieurs obstacles. Des filets et des rubalises délimitent les zones visiteurs de la zone de course.

#### **Courses non chronométrées**

Les courses se font par équipe.

Une équipe est composée d'un capitaine et **d'un autre coéquipier minimum et au maximum 12.**

#### **CERTIFICAT MEDICAL :**

---

- Course famille de 3 km ouverte à toute personne de plus de 6 ans = pas besoin de certificat.  
Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, une autorisation parentale est **obligatoire.**

- Course adulte de 6 km ouverte à toute personne de plus de 12 ans, le jour de la course, homme ou femme, licencié(e) F.F.A. ou non licencié(e). Dans ce cas, il faut fournir une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois, obligatoire pour les non licencié(e)s.  
Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, une autorisation parentale est **obligatoire.**

#### **DEPART ET ARRIVEE :**

---

- Au départ des pistes du domaine nordique d'Aillons-Margéraz 1400,  
    Pour le 6km : départs à 9h30, 10h (vagues toutes les 5min)  
    Pour le 3km : départs à 10h30, 11h00 (vagues toutes les 5min)
- Arrivée au même endroit.  
Ceux-ci seront mentionnés par une signalétique appropriée.

## **INSCRIPTIONS ET TARIFS :**

---

### **Inscriptions jusqu'au 28 février 2025 à midi**

Inscription 6km : 20 € / adulte et 16€ / enfant (dès 12 ans)

Inscription 3km : 12€ par personne (dès 6 ans)

### **1 gratuité pour une équipe de 8 personnes**

- Inscriptions en ligne sur milesrepublic.com.  
bulletin individuel d'inscription dûment rempli sur le site,  
règlement par CB,  
téléchargement ou présentation sur place de la licence F.F.A. ou une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois, obligatoire pour les non licencié(e)s, par personne pour la course de 6km.  
autorisation parentale pour les mineurs

- Par courrier, à l'adresse suivante :  
AILLONS MARGERIAZ EVENEMENTS – 73340 AILLON-LE-JEUNE

bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,  
règlement à l'ordre de : Aillons-Margérial Evènements,  
photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A ou une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois, obligatoire pour les non licencié(e)s, par personne pour la course de 6km.  
autorisation parentale pour les mineurs

**Attention ! Pour les licenciés F.F.Tri, il faut présenter une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois votre licence n'étant pas valide (cf Règlementation des manifestations running 2025).**

### **Pas d'inscription par téléphone**

**Les inscriptions sont limitées à 500 participants.**

## **DOSSARDS :**

---

- Retrait 45 minutes avant chaque vague, dans la salle hors-sac sur le parking

- Les dossards doivent être visibles et sont obligatoires pendant toute la course, à l'avant du maillot.

Attention de bien prévoir les épingles à nourrice pour l'accrocher.

- Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Les dossards doivent être visibles pendant toute la course, à l'avant du maillot.

## **LOTS :**

---

Un lot de bienvenu sera offert aux participants.

## **MATERIEL :**

---

Parcours en autonomie totale.

Bijoux (bagues, boucles d'oreilles, colliers...) et bâtons interdits.

Porter une tenue adaptée à l'extérieur et à la neige.

## **DEGUISEMENT :**

---

Le déguisement **est fortement conseillé !**

Attention tout de même à ce que le costume ne mette pas en danger le participant ou autrui pendant la course. L'organisateur peut intervenir pour neutraliser un participant qu'il estimerait se mettre en danger ou mettre en danger autrui.

Le déguisement ne doit pas porter atteinte à l'ordre public et ne doit avoir ni caractère religieux ni caractère diffamatoire.

## **RESPONSABILITE ET ASSURANCE :**

---

- **Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° COHESION N° 41983536 0001

- **Responsabilité accident :**

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Le participant est le seul responsable de ses actes lors de la course, et engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur cette dernière y compris lors de franchissement d'obstacles.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur toute la distance du parcours quelle que soit la distance choisie.

Chaque participant reconnaît que ce type d'épreuve peut l'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles et accepte ces risques en déchargeant les organisateurs. Ainsi, ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

Chaque participant reconnaît que la Dahu Race, course à obstacles, requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

- **Vous êtes licencié(e) :**

à la Fédération Française d'athlétisme : vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

- **Vous êtes non licencié(e) :**

Vous devez impérativement joindre une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois à la date de l'épreuve le 02/03/2025.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

**Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course à obstacles de 6km sera interdit aux personnes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de PPS de moins de trois mois.**

## **ANNULATION :**

---

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de mauvais temps. Remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 5 € pour la gestion de l'organisation.

Annulation et remboursement du dossard uniquement sur présentation d'un justificatif médical de contre-indication à la pratique sportive.

## **SECURITE & BALISAGE :**

---

Si vous ne prenez pas le départ ou en cas d'abandon, merci de remettre impérativement votre dossard à l'organisation. L'organisation et le responsable du service médical, se réservent le droit de mettre hors-course, tout concurrent leur paraissant en difficulté. Il se verra retirer son dossard et sera reconduit à l'arrivée.

Le balisage du parcours sera assuré par des fanions de couleurs et de la rubalise.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon des contraintes météorologies et/ou sécuritaires.

## **SERVICE MEDICAL :**

---

Le service médical est assuré par les pisteurs secouristes de la station des Aillons-Margériaz ainsi que par les organisateurs et/ou bénévoles présents sur le parcours.

## **RAVITAILLEMENT :**

---

Sur le parcours et après la course, dans la salle hors-sac ; ravitaillement liquide et solide.

Pas de ravitaillement sur le parcours.

Dans une démarche écologique, merci d'amener chacun votre gobelet réutilisable.

## **PARKING :**

---

Sur place, parking au pied des pistes à Aillons-Margérianz 1400.

## **ARBITRAGE :**

---

Les litiges seront réglés par le directeur de course.

## **IMAGES :**

---

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.

## **ENVIRONNEMENT :**

---

Tout participant s'engage par le présent règlement à respecter l'environnement. Le coureur s'engage à préserver la tranquillité et la propreté des lieux traversés, ne pas jeter de papier ou emballage. A rester sur les sentiers balisés et ne pas couper les virages. Le coureur respectera aussi la faune et la flore, ainsi que les autres usagers et riverains

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **SPECTACTEURS**

---

La course est ouverte au public. Le parcours est délimité par des barrières et rubalises. Les spectateurs doivent respecter l'aire de course.

## **COORDINATION**

---

Directeur de course : Alexia DEMUER

Responsable de parcours : le prestataire Samphi

## **RENSEIGNEMENTS**

---

Aillons-Margérianz Evènements

9 route de la combe,  
73340 AILLON LE JEUNE

04.79.54.07.49 / 06.38.52.22.38

animation@lesaillons.com

Site Internet : [www.lesaillons.com](http://www.lesaillons.com)

---

Règlement Dahu Race  
Aillons-Margérianz Evènements  
Lesaillons.com